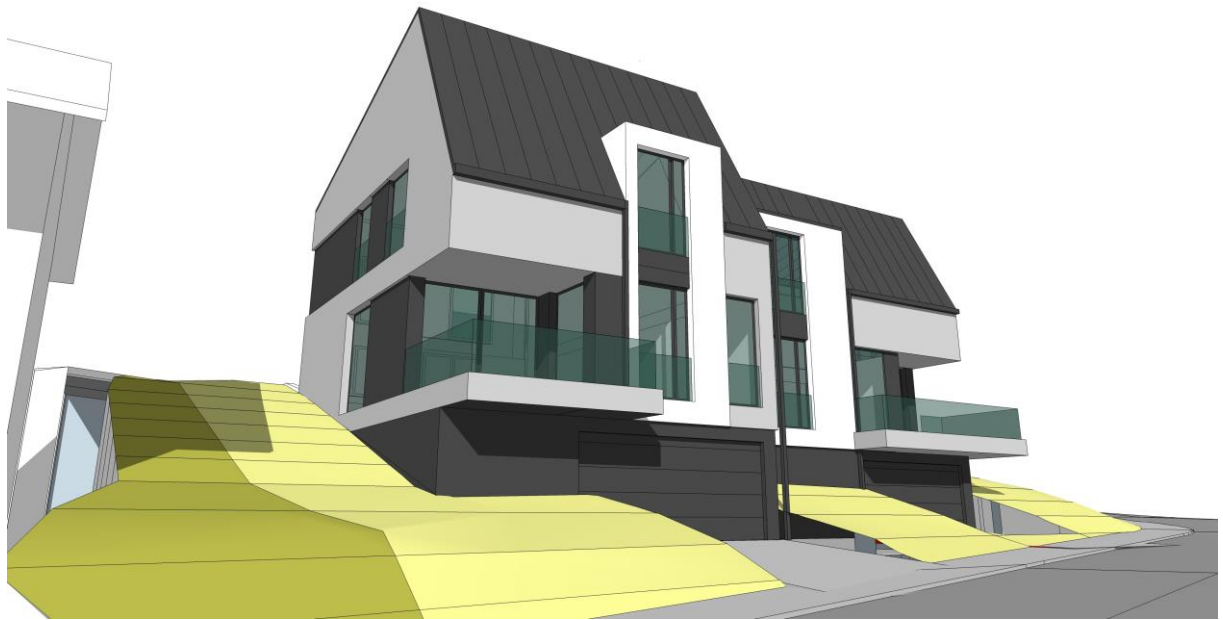


CAIBRAT·EX

**MAISONS D'HABITATION PASSIVES (AAA)
SITUEES A ETTTELBRUCK (L)**



DESCRIPTIF TECHNIQUE

-

CAHIER DES CHARGES

	Introduction	3
I.	CARACTERISTIQUES	
	Infrastructure	4
	Murs et ossature	4
	Planchers / Dalles	4
	Etanchéité / isolation thermique	5
	Escaliers	5
	Ventilation	5
	Chutes et grosses canalisations	5
	Toiture	6
	Enduit Façade	6
	Voirie d'accès	6
II.	LOCAUX HABITABLES	
	Sols et plinthes	7
	Revêtements muraux	8
	Plafonds	8
	Menuiseries extérieures	9
	Fermetures extérieures / occultations, protection antisolaire	9
	Menuiseries intérieures	9
	Serrurerie et garde-corps	10
	Peintures, papiers, teintures	10
	Equipements sanitaires et plomberie	10
	Equipements électriques	15
	Chauffage, cheminées, ventilation	16
	Equipements de télécommunications	16
III.	GENERALITES	
	Charges	17
	Organisation du chantier	18
	Modifications aux fournitures	18
	Ristournes	19
	Réception	19
	Délai d'achèvement	19
	Prix et paiement	19

Introduction

Le présent descriptif forme un ensemble avec le contrat préliminaire de vente. Toute modification doit être notifiée à part. La notice descriptive des travaux et fournitures suivant le règlement Grand-Ducal du 3 septembre 1985 fixant le contenu de la notice descriptive prévue à l'article 1601-5 du Code Civil sera joint, tel que le règlement Grand-Ducal l'exige, à l'acte notarié. Aucun changement des plans d'exécution des parties communes responsable de la construction portante ne peut être envisagé par les acquéreurs. Seul le promoteur saura apporter les modifications nécessaires en commun accord avec le client. Seul le promoteur saura apporter les modifications nécessaires dans l'intérêt général du bâtiment :

- soit pour apporter des améliorations à l'immeuble -soit pour faire face à des exigences de caractère constructif (ainsi p.ex., les appareils sanitaires, tels qu'ils figurent sur les plans, peuvent-être changés de place pour des raisons techniques);
- soit pour remplacer des matériaux prévus dans le présent descriptif par des matériaux de qualité équivalente ou supérieure;
- soit pour tenir compte de modifications imposées par les autorités communales ou administratives.

Ces éventuelles modifications ne donnent lieu à aucune indemnité en faveur des acquéreurs.

Les parties privatives seront la propriété exclusive des propriétaires de l'immeuble qui auront la possibilité, avec l'accord du promoteur, de changer les parois intérieures selon leur goût, mais dans la mesure où cela n'affecte ni la construction portante ni les gaines et cheminées, ni tout autre élément technique nécessaire.

La demande pour ces modifications est à introduire au plus tard 15 jours avant la construction des cloisons. Une première modification des plans sera réalisée gratuitement. Toute modification supplémentaire, en concertation avec l'architecte désigné pour ladite mission, sera facturée au taux horaire défini par l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-conseils.

Les frais supplémentaires en rapport avec ces changements sont à charge de l'acquéreur.

Pour toute modification demandée tardivement, une prolongation de délai pourra être exigée par le promoteur. Les frais y afférents seront à charge de l'acquéreur.

I. CARACTERISTIQUES

Infrastructure

- *Terrassement*

Décapage de la terre végétale et stockage sur place. Terrassement en grande masse, une partie de la terre restera sur place pour remblayage, la terre restante est à transporter à une décharge. Terrassement pour fondation mécanique et/ou manuel: transport des déblais vers une décharge agréée.

- *Fondations*

En béton ou béton armé: suivant calcul statique et nature du sol fourniture et mise en œuvre d'un sable jaune sur une épaisseur de 5 cm et d'une feuille en PE placée sous le béton.

Murs et ossature

- *Murs extérieurs*

Rez-de-chaussée en blocs creux de béton pour les parties sous terre "Bisotherm", pour les parties hors terre: (rez-de-chaussée, étages 1-2-3) blocs similaire inclus mortier isolant approprié suivant le calcul énergétique: classe A-A-A.

- *Murs pignons maisons mitoyennes*

En blocs creux de béton.

- *Murs porteurs à l'intérieur*

Suivant calcul statique en béton armé, briques de laitier ou blocs creux de béton.

- *Murs ou cloisons séparatives*

En blocs de béton 11,5cm épaisseur ou bloc léger de ""BIMS"" (changement possible suivant calcul statique) Cloisons dans caves en briques de laitier ou briques creux de béton.

- *Tablettes de fenêtre extérieures*

En alu (couleur similaire aux fenêtres)

Planchers / Dalles

Planchers sur rez-de-chaussée, étage 1, 2 en béton armé, épaisseur suivant calcul statique, dalle isolée vers extérieur (thermique) suivant calcul énergétique.

Etanchéité / isolation thermique

Fourniture et mise en œuvre d'une membrane soudée à la flamme (type: sopragum ép. 4mm) avec couche d'accrochage sur les surfaces à isoler.

Fourniture et mise en œuvre plaques de PU 8cm d'épaisseur, collé à la maçonnerie enterrée suivant calcul énergétique.

Fourniture et mise en œuvre d'une membrane (3 plie) en dessous de la maçonnerie contre l'humidité ascensionnelle.

Escaliers

Escaliers intérieurs en béton armé suivant calcul statique.

Ventilation

Ventilation mécanique contrôlée double flux pour toutes les pièces de vie.

Chutes et grosses canalisations

- *Chutes d'eau pluviales*
Uniquement à l'extérieur, tuyaux de descente en zinc, raccordés à la canalisation.
- *Chutes d'eaux usées*
Tuyaux en PVC encastrés dans les murs et raccordés au système de canalisation (dans le sous-sol, l'installation est apparente).
- *Canalisations dans la terre*
Tuyaux diamètre 100/125 en PVC.
- *Branchements aux égouts*
Depuis le regard de révision, en tuyau grès vernissé Ø150mm (ou en PVC).
- *Drainage*
Autour du bâtiment y compris gravier et la membrane géotextile.

Toiture

- *Charpente, couverture et accessoires*

Charpente traditionnelle en bois de sapin équarri, imprégnée de fongicide et insecticide, volige ou lattage et contre lattage en planches de sapin, recouverte d'une membrane souple en matériau non-tissé. Couverture en ardoises ou/et en zinc, suivant plan de l'architecte et choix du promoteur.

Isolation thermique constituée de laine minérale avec pare vapeur, épaisseur déterminée par le CPE, posée entre les chevrons et/ou sous la face intérieure de la toiture.

Dans les parties habitables des locaux privés (hors greniers), habillage de finition en plaques de plâtre type gyproc ou équivalent.

- *Souches de cheminées, ventilations et conduits divers*

Ventilations en zinc (en dehors du toit).

Enduit Façade

Les murs extérieurs des pièces habitables auront une façade thermique inclus enduit minéral au "Chromolith" (2mm-limousin-talochée), couleur de base: teinte claire, suivant calcul PASS énergétique : classe AA. Socle : enduit au ciment avec peinture minérale (couche de base et deux couches couleur minérale) suivant plan architecte.

Voirie d'accès

Accès d'entrée et garage suivant choix de l'architecte.

II. LOCAUX HABITABLES

Sols et plinthes

- *Chaufferie, buanderie, garage ou autre se trouvant en sous-sol et ou n'étant pas des pièces de vie*
Valeur d'achat du carrelage jusqu'à concurrence de de 25 €/m2 HTVA.
- *Hall d'entrée*
Valeur d'achat du carrelage jusqu'à concurrence de 50 €/m2 HTVA.
- *Cuisine, salon, hall*
Valeur d'achat du carrelage jusqu'à concurrence de 50 €/m2 HTVA.
- *Chambres à coucher*
Valeur d'achat du carrelage/Parquet laminé jusqu'à concurrence de 50 €/m2 HTVA.
- *Bain, WC séparé*
Valeur d'achat du carrelage jusqu'à concurrence de 50 €/m2 HTVA.
- *Plinthes*
Plinthes assorties pour un prix d'achat de 15 €/ml HTVA.
- *Revêtement d'escaliers*
En carrelage correspondant à celui choisi pour les différents halls.

Remarques:

La pose normale est incluse dans le prix de vente, une pose exceptionnelle sera facturée à part (diagonal, mosaïque, grand format supérieur à 60/60 cm, etc.)



- *Isolation phonique*

Sous les chapes par une membrane type "ISOLGOMMA" ou similaire d'une épaisseur au total avec chape et revêtement de +/- 9cm.

- *Isolation thermique*

Sous la chape du rez-de-chaussée pour les pièces habitables suivant calcul calorifique.

Revêtements muraux

Enduit sur murs et de pièces habitables en enduit au plâtre lisse, enduit sur les murs de la salle de bain en enduit au mortier de ciment dressé pour pose de carrelage, chaufferie et garage en enduit au mortier de ciment taloché pour peinture.

- *Salle de bains*

Faïences décoratives sur toute la hauteur, valeur matériel jusqu'à concurrence de 50 €/m2 HTVA selon le choix du client.

- *WC séparé*

Faïences décor sur une hauteur de 1,60 ml, valeur matériel jusqu'à concurrence de 50 €/m2 HTVA.



Plafonds

- *Plafonds des pièces habitables*

Enduit au plâtre.

Menuiseries extérieures Fermetures extérieures / occultations, protection antisolaires

L'exécution des fenêtres et portes fenêtres sera en PVC couleur « anthracite » triple vitrage. Les volets roulants sont en PVC ou lamelles selon le choix de l'architecte (partout où techniquement possible).

Dans les pièces habitables :

Le living au Rdc (grandes baies vitrées) → Lamelles solaires ; type Raffstores
Autres Pièces → Volets roulants

L'installation des volets roulants en PVC ou lamelles selon le choix de l'architecte. Caissons de volets intérieurs isolés avec ouverture de révision.

Les volets roulants des portes fenêtres seront équipés de moteur électrique.

La porte d'entrée sera en PVC. Serrure de sécurité avec fermeture à quatre points.

Au prix forfaitaire comme valeur de matériel de 2.500€ HTVA elle peut être choisie par le client.

Porte sectionnelle de garage (plastifiée) de la marque «Hörmann» ou similaire (LPU40) inclus moteur électrique et télécommande.

Menuiseries intérieures

Feuilles de portes en bois aggloméré, de type tubulaire, sans vitrage, plaquées et vernis d'usine, dimensions suivant les plans d'architecte. Quincaillerie en Inox avec serrure simple à 1 clé. L'atténuation du bruit sera au minimum de 28dB.

Prix unitaire pour la livraison et le montage de 550€ HTVA (inclus poignée).

Portes des caves: en bois plaqué «Macore 3» ou «Limba» (1 clé) prix unitaire pour fourniture et montage 400€ HTVA (inclus poignée).

Portes des locaux de rangement: porte de la chaufferie en tôle d'acier (porte résistant au feu T30, si nécessaire).

Moulures et habillages : Néant



*** Exemple de portes intérieures (pièces à vivre)*

Serrurerie et garde-corps

- *Garde-corps*

Cage d'escalier en inox brossé (ou suivant choix du client)

Valeur matériel de 350€/mct HTVA fourniture et pose.

Main courante en inox brossé, valeur de 125€/mct HTVA.

Peintures, papiers, teintures

Dans les pièces à vivre (Chambres, salon, salles à manger, cuisine, halls).

Fourniture et pose d'un papier peint de type Varioflies y compris 2 couches de peinture mate/satinée, de teinte claire.

Toute teinte prononcée sera soumise à un supplément.

Equipements plomberie et sanitaires

Tuyaux d'écoulement dans toutes les pièces en PVC Rothstrich ou similaire.

Tuyaux apparents dans les pièces du sous-sol (buanderie, caves, etc.). Les tuyaux principaux de descente sont ventilés jusqu'au-dessus du toit.

Distribution d'eau froide: Tubes en plastique "système REHAU ou similaire".

Distribution d'eau chaude: tubes en plastique "système REHAU ou similaire".

- *Distribution d'eaux*

Cuisine: eau chaude et froide pour le raccord cuisine équipement

Buanderie: raccordement pour machine à laver

Garage: raccordement à l'eau froide: robinet eau froide à l'extérieur avec vidange à l'intérieur (sous-sol)

Salle de bain eau chaude et froide

WC eau chaude et froide

- *Appareils et mobilier:*

Les salles sanitaires seront équipées d'appareils indiqués sur les plans, les appareils seront munis d'une robinetterie chromée (suivant le choix du client).

Prix unitaire des appareils sanitaires (inclus robinetteries et accessoires):

▪ WC	575 € HTVA
▪ Baignoire	650 € HTVA
▪ Douche	600 € HTVA
▪ Lavabo	475 € HTVA
▪ Lave-mains	300 € HTVA

Remarque :

Les acquéreurs ont la possibilité de faire eux-mêmes le choix des appareils sanitaires, la couleur, les accessoires, etc...

- a) Une baignoire droite en acryl, à encastrer, modèle CORVETTE, dimension 170x75 cm ou un receveur de douche en acryl, à encastrer, modèle O. NOVO, dimension 90 x90x6 cm, suivant les plans d'architecte et les possibilités techniques



- b) Un lavabo gamme O. NOVO



- c) Un corps de W.C. suspendu gamme O.NOVO, avec réservoir de chasse encastré de marque Geberit ou équivalent, double-bouton économique de marque Geberit gamme SIGMA 01 ou équivalent, un siège de WC marque Pagette, modèle SAXO blanc ou équivalent.



- d) W.C. séparé (si prévu sur le plan d'architecte) :
- e) Un corps de W.C. suspendu gamme O. NOVO, avec réservoir de chasse encastré de marque Geberit ou équivalent, double-bouton économique de marque Geberit gamme SIGMA 01 ou équivalent, un siège de WC marque V&B, modèle O.NOVO blanc ou équivalent (sans soft-closing).

f) Un lave-mains, gamme O. NOVO.



- *Robinetterie*

Les robinetteries suivantes, de marque GROHE, sont prévues pour chaque appareil.

a) Baignoire: Mitigeur modèle EUROCUBE, flexible et pommeau.



14

b) Lavabo: Mitigeur modèle EUROCUBE



- c) Douche: Mitigeur modèle EUROCUBE, flexible et pommeau, barre de douche.



- d) Lave-mains: Robinet eau froide modèle CONCETTO



- *Accessoires divers*

Avec chaque lavabo: un cache-siphon, une tablette en porcelaine largeur 60 cm, un miroir rond diamètre 50 cm, un jeu de fixations chromées, un porte-essuie-mains de marque KEUCO série Smart.



Avec chaque lave main: un miroir rond diamètre 50, un jeu de fixations chromées, un anneau porte serviette de marque KEUCO série Smart.



Avec chaque WC: un porte-papier de marque KEUCO série Smart.



Equipements électriques

Type d'installation : installation sous enduit (encastrée) dans les pièces habitables et la cage d'escalier.

Installation apparente sur les murs dans la chaufferie, buanderie, garage-poubelles.

Puissances à desservir : 220 V pour prises et luminaires / interrupteurs : 380 V pour cuisinière (32 A) suivant le règlement du fournisseur de l'électricité "CREOS".

Equipement de chaque pièce : en fonction des surfaces des pièces, l'équipement ci-dessous sera prévu (avec adaptations possibles) :

- *Buanderie/ Chaufferie*
 - 1 allumage simple pour plafond
 - 3 prises 220 V
- *Hall d'entrée / Cage d'escalier*
 - 1 va et vient pour applique
 - 1 allumage simple pour lumière extérieure
 - 1 vidéophone avec caméra
 - 1 va et vient pour 2 plafonniers



- *Garage*
 - 1 va et vient pour 2 plafonniers
 - 3 prises 220 V
 - 1 prise pour moteur électrique de la porte sectionnelle garage
 - 1 prise 380 V
 - 1 allumage simple pour applique extérieur (coté arrière)
- *Entrée*
 - Poussoir pour une sonnette lumineuse extérieure.
- *WC séparé*
 - 1 allumage simple pour plafonnier
 - 1 interrupteur pour ventilateur (si nécessaire)
 - 1 prise 220V

- *Salon – Salle à manger*
 - 1 tube vide pour P&T
 - 1 tube vide pour antenne collective
 - 3 allumages simples pour plafonnier
 - 8 prises 220 V
 - 1 allumage simple pour lumière sur terrasse
- *Cuisine*
 - 1 allumage série simple pour plafonniers
 - 1 prise 220 V pour hotte aspirante
 - 1 raccordement pour cuisinière et four électrique 380 V
 - 1 prise 220 V pour lessiveuse
 - 1 prise 220 V pour congélateur
 - 5 prises 220 V
- *Salle de bains*
 - 1 allumage série pour plafonnier et applique
 - 2 prise 220 V
 - 2 mises à terre
- *Chambres à coucher*
 - 1 va et vient pour plafonnier
 - 4 prises 220 V
 - 1 tube vide pour P&T et TV
 - 1 allumage simple pour lampe sur terrasse (si terrasse)

Remarque :

Les accessoires tels que les appliques et plafonniers ne sont pas inclus dans l'installation.

Chauffage, ventilation, production solaire ;

- *Pompe à chaleur*

Production et distribution d'eau chaude individuelle : Pompe à chaleur Air/Eau et ses différents accessoires nécessaires à son bon fonctionnement. La distribution est réalisée en tuyauteries de type "REHAU" depuis des boîtiers de répartition, avec vannes d'arrêts et purge. Le système et modèle suivant CPE et indications de l'Ingénieur-Conseil

Tout le calcul du réseau de chauffage est élaboré suivant les normes DIN allemandes.

- *Chauffage au sol*
- *Une installation solaire est prévue permettant la production d'eau chaude sanitaire (nombre de panneaux, installation, matériel selon le pass énergétique et au choix du promoteur)*
- *Températures garanties dans les diverses pièces*
 - Cuisine 22 degrés;
 - Salon 22 degrés;
 - Bain 24 degrés;
 - Chambre 20 degrés.

Le calcul de l'installation responsable-calorimétrique est conforme à la législation.

Equipements de télécommunications

Radio-TV-téléphonie-internet: Emplacement tube vide.

III. GENERALITES

Charges

Le promoteur prend à sa charge:

- *Frais d'autorisation de bâtir.*
- *Les frais du premier nettoyage (avant la réception avec l'acquéreur, chaque objet sera nettoyé.*

Ceci se limitera à un premier nettoyage à grande eau des sols, vitres, carrelages et appareils sanitaires. Tout nettoyage ultérieur plus poussé (cirage, dépoussiérage, ...) reste à la charge de l'acquéreur.

- *Les frais d'assurance tout risque chantier pendant la durée de la construction jusqu'à la remise des clés.*
- *Les frais pour la consommation d'eau et d'électricité jusqu'à la remise des clefs.*
- *Les frais de la garantie bancaire d'achèvement.*
- *Les taxes de raccordement à la canalisation, l'eau potable et gaz.*

Sont à charge des propriétaires individuels:

- *L'impôt foncier depuis la passation de l'acte notarié.*
- *Les frais d'exploitation à partir du jour de la remise des clefs, ainsi qu'une partie des frais d'exploitation des parties communes en cas d'occupation partielle du bâtiment.*
- *Les taxes des raccordements individuels concernant les compteurs d'eau, de gaz et d'électricité, la TV/Radio et téléphone.*
- *Les frais d'assurance à partir du jour de la réception provisoire.*
- *Les frais de chauffage pendant la durée de la construction jusqu'à la réception.*

Aucune entreprise ou artisan tiers (non chargé de commande par le promoteur) n'aura droit d'accès au chantier avant la réception de la maison.

Organisation du chantier

Les acquéreurs seront contactés en temps utile par le constructeur ou par les corps de métiers concernés, pour définir:

- l'emplacement des cloisons;
- le choix des appareils sanitaires;
- le choix des radiateurs;
- l'emplacement des sources d'électricité, P&T et TV;
- le choix des revêtements de sols et des murs, de la menuiserie intérieure.

L'acquéreur dispose de délais afin de pouvoir faire le choix respectivement de prendre des décisions.

Toutefois, à partir de 3 semaines après sommation pour une prise de décision, le vendeur ne peut s'y substituer si la non-décision de l'acquéreur ne permet pas l'avancement des travaux prévus. Il ne pourra, en aucun cas, être tenu responsable des délais causés.

Modifications aux fournitures

Avec l'accord du promoteur et sur demande écrite, les acquéreurs auront le droit de choisir d'autres matériaux ou appareils à la place de ceux prévus dans le présent descriptif et d'apporter des changements à l'intérieur des locaux sans que cela ne modifie en rien la structure, la stabilité et l'aspect extérieur du bâtiment.

Les modifications demandées par les acquéreurs dépassant les limites quantitatives et qualitatives fixées sur les plans et dans le présent descriptif, donneront lieu à une majoration de prix.

Ces modifications qui dérogeraient aux plans et au présent descriptif des travaux et fournitures, sont à demander par écrit par lettre recommandée au promoteur dans un délai de 6 semaines avant le début de la réalisation des travaux concernés par la modification. Les travaux de modification ne seront exécutés qu'après paiement de leur prix en intégralité.

Les modifications apportées aux travaux et fournitures des parties privatives sur l'initiative des acquéreurs et provoquant des fournitures ou travaux en moins ne donnent lieu à aucune ristourne, sauf convention expresse dûment confirmée par écrit par le promoteur. Afin d'éviter des oublis et malentendus, toute convention et promesse verbale seront considérées comme nulles, si elles ne sont pas confirmées par écrit par le promoteur.

La responsabilité du constructeur n'est engagée ni pour le délai d'achèvement ni pour les travaux supplémentaires non prévus dans le présent descriptif.

Ristournes

Entre matériaux différents, des fissures peuvent se produire. Ces fissures normales et inévitables ne pourront faire l'objet de réclamations.

Elles ne donneront lieu à aucune indemnité et ne sauraient justifier des retards dans les paiements à effectuer par l'acquéreur, ni remettre en cause l'obtention de la réception.

Les cotes inscrites sur les plans sont des cotes de maçonnerie brute. Une différence entre les cotes prévues et exécutées ne donne lieu à aucune contestation.

Réception

A la fin des travaux et avant la remise des clefs, une réception sera faite sur invitation du promoteur. Elle sera constatée au moyen d'un procès-verbal signé par les deux parties (art. 1601-7 de la loi du 28 décembre 1976). De menus manquements ne pourront faire obstacle à la réception, le promoteur s'engageant à y porter remède dans le délai qui sera fixé de commun accord.

Délai d'achèvement

La mise à disposition des parties privatives aux acquéreurs est prévue dans un délai de 18 mois ouvrables, à partir du début des travaux de construction, sauf survenance d'un cas de force majeure indépendant de la volonté du promoteur, ou plus généralement d'une cause légitime de suspension du délai de livraison.

Pour tout changement demandé tardivement, une prolongation de délai pourra-être exigée par le promoteur. Les frais justifiés y afférents seront à charge de l'acquéreur. Pendant toute la durée des travaux de construction, la visite des locaux ne peut se faire qu'en accord et en présence de l'entreprise générale de construction (promoteur).

Prix et paiement

Les prix ne sont pas révisables pour quelque cause que ce soit, sauf en cas de variation du taux de la TVA ainsi que de l'indice de l'échelle mobile des salaires actuellement en vigueur. En cas de variation de cet indice de 5 points et/ou du taux de TVA, le prix respectivement les tranches du prix à échoir après cette variation subiront une adaptation proportionnelle. Les frais de garantie bancaire sont compris dans le prix global.

Le prix ne sera révisable pour quelque cause que ce soit, à l'exception d'une augmentation ou diminution ultérieure du taux de la TVA et d'un refus du taux super réduit de 3% de la TVA par l'Administration de l'Enregistrement. En cas de refus du taux de TVA réduit de 3%, l'acquéreur payera le prix de l'appartement adapté au régime TVA normal (17%) en vigueur. Ce refus ne peut en aucun cas motiver une résiliation du présent contrat de réservation

La somme correspondante à la valeur du terrain sera à payer lors de la passation de l'acte notarié, ainsi que la construction déjà réalisée. Le reste sera facturé au fur et à mesure de l'avancement des travaux, selon les pourcentages fixés dans le contrat de vente. Le délai de paiement est de 10 jours, net, sans escompte. Toute somme non payée dans les dix jours de la demande sera de plein droit et sans mise en demeure productive d'un intérêt de retard au taux de 1% par mois jusqu'à paiement. Le réservant est en droit de suspendre l'exécution de ses obligations tant que le réservataire reste en défaut de payer le prix.

La dernière tranche de paiement pour solde doit être réglée au plus tard à la remise des clés.

Le paiement du prix de vente sera échelonné comme indiqué ci-après en application de l'article 1601-9 du Code Civil:

7 %	lors des travaux de terrassement
6 %	lors des travaux de fondations
6 %	lors des travaux de la dalle au sous-sol (radier) Rue Zinnen
6 %	lors des travaux de la dalle sur rez-de-chaussée Rue Lentz
6 %	lors des travaux de la dalle sur étage 1
6 %	lors des travaux de la dalle sur étage 2
7 %	lors des travaux de toiture
8 %	lors de la pose des menuiseries extérieures (portes et fenêtres)
8 %	lors des travaux d'installation chauffage/san./électr. (1 ^{ère} phase)
5 %	lors des travaux de chapes
5 %	lors des travaux de plâtre
5 %	lors des travaux de revêtement de sol (Carrelages-parquet)
5 %	lors des travaux des menuiseries intérieures
5 %	lors des travaux de peinture
5 %	lors des travaux d'installation chauffage/san./électr. (2 ^{ème} phase)
5 %	Lors de travaux de façade
5 %	Avant la remise des clés
<hr/>	
100%	

Bon pour acceptation,
Fait en trois exemplaires à _____, le _____.

Le promoteur

Les acquéreurs